



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2021/PT/25

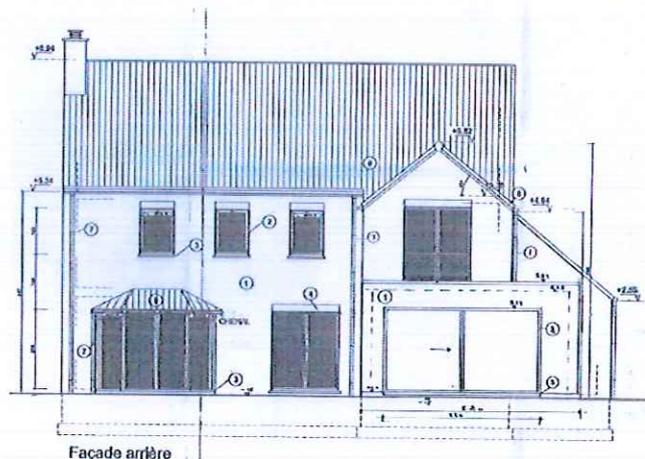
URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont : M. TURIN et Mme DESCAMPS demeurant Rue de la Station(TSL) 152 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé à Rue de la Station, 152 à 1457 Walhain, et cadastré 03 D 319D.

Le projet est de type : « Construction d'un volume secondaire à l'arrière du volume principal », et présente les caractéristiques suivantes : - art. D.IV.5 et D.IV.40 - *les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation* - art. R.IV.40-2 §1er - 2° *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*



L'annonce est ouverte le 27/11/2021 et clôturée le 13/12/2021.

L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'annonce, à savoir le 13/12/2021.

Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), uniquement sur rdv pris préalable, durant la période d'enquête, sauf les jeudis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain-Saint-Paul. Aucune permanence n'est prévue au Code.

Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations (exclusivement) écrites sont à envoyer du 27/11/2021 au 13/12/2021 au collège communal.

Le délai d'annonce est prolongé si le dernier jour tombe un samedi/dimanche/jour férié : 2 jour(s).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@walhain.be
- par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- remises à l'agent traitant au service urbanisme : Champs du Favia 8 ou au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2021/PT/25** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.